



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES de LOT ET GARONNE
Adresse postale :1722, Avenue de Colmar 47916 AGEN Cedex 9

Virginie VERSTRAETE au 05.53.69.34.93 - virginie.verstraete@lot-et-garonne.gouv.fr

Gel du 19 au 22 et du 27 au 29 avril 2017 pertes de récoltes sur KIWIS

NOTICE A L'ATTENTION DES AGRICULTEURS

Le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) réuni le 13 juin 2018 a reconnu le caractère de calamité agricole suite au gel du 19 au 22 et du 27 au 29 avril 2017 pour l'ensemble des communes du département en **pertes de récoltes sur KIWIS**.

I - Condition et seuil de recevabilité :

- Etre exploitant agricole (ni cotisant solidaire, ni retraité agricole)

Les seuils à atteindre pour que votre dossier soit éligible sont de :

- 30 % de perte physique sur les productions sinistrées par espèce par rapport aux rendements du barème départemental des calamités agricoles 2014-2017 disponible sur le site :

<http://www.lot-et-garonne.gouv.fr> > [Politiques publiques](#) > [Agriculture](#) > **Les situations exceptionnelles**

ET

- 13 % de pertes sur le produit brut global théorique de votre exploitation,

Le produit brut global théorique sera calculé automatiquement par le logiciel à partir de votre assolement et éventuellement votre cheptel sur la base du barème des calamités agricoles 2014-2017 auquel sera ajouté le montant perçu des aides PAC 2016

ET

- 1 000 € de pertes indemnisables

II - Calcul de la perte indemnisable :

La perte indemnisable est la perte de produit brut calculé sur la base du barème départemental des calamités agricoles 2014-2017 moins les frais de récoltes non engagés, moins les indemnités ou forfaits grêles éventuels. Comme le prévoit la réglementation, il sera tenu compte d'une perte quantitative forfaitaire de 4 % due à la bactériose du kiwi : *Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae* (PSA).

III - Indemnités :

Les taux d'indemnités sont déterminés en fonction du taux de perte calculé sur la production kiwi.

- Taux de pertes indemnisables entre 30 et 50 %, l'indemnité sera de 20 % de la perte indemnisable.
- Taux de pertes indemnisables entre 50 et 70 %, l'indemnité sera de 25 % de la perte indemnisable.
- Taux de pertes indemnisables > 70 %, l'indemnité sera de 35 % de la perte indemnisable.

IV - Demande d'indemnisation

Un seul dossier d'indemnisation doit être rempli par exploitant, même si vous possédez des parcelles sinistrées sur plusieurs communes ou plusieurs départements.

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement à la Direction Départementale des Territoires (DDT), après la prise d'un rendez-vous au 05.53.69.34.93 ou au 05.53.69.34.71

La demande limite de dépôt du dossier est fixée au **31 août 2018**.

1. La déclaration

Les éléments nécessaires sont :

- N° Siret
- Si présence d'un atelier d'élevage, inventaire des animaux permanents EDE au 19 avril 2017 et inventaire des animaux vendus en **2016** (voir vos documents comptables)
- Assolement de **TOUTE** l'exploitation en 2016/2017
- Attestation d'assurance (minimum incendie/tempête) et le cas échéant, attestation(s) d'assurance(s) grêle mentionnant les superficies et les montants éventuellement perçus
- Quantités récoltées en 2017 en quintaux sur KIWIS en distinguant les quantités pour le frais des quantités pour l'industrie
- **Surfaces brutes en PRODUCTION** en 2017 et quantités récoltées en **quintaux**

2 Points de vigilance

2-1. Productions animales

Différencier dans les deux colonnes, votre cheptel au 19 avril 2017, date retenue du sinistre et les animaux vendus en 2016. **Ne mentionnez ni les consommations familiales, ni les animaux d'agrément.**

2-2. Productions végétales

Vous devez renseigner **toutes les rubriques** constituant votre assolement 2016-2017 et pas seulement les cultures sinistrées.

Les vergers sont considérés en production pour la campagne du sinistre c'est à dire 2017 à partir de :

- 3 ans pour les pommiers,
- 4 ans pour les cerisiers en gobelet, les pêcheurs et les nectariniers,
- **5 ans pour les kiwis**, cerisiers en sec, les noyers intensifs et les abricotiers,
- 6 ans pour les noisetiers et les figuiers,
- 8 ans pour les pruniers d'ente en axe et 9 ans pour les vergers traditionnels en gobelet
- 13 ans pour les noyers traditionnels,

Les surfaces en gel, les bois et les vergers et les vignes **non en production**, soit les surfaces improductives ne sont pas à mentionner.

Les productions sont considérées en agriculture biologique (AB) seulement lorsqu'elles ont le label AB, les surfaces de vergers en C1, C2 ou C3 seront prises en compte en surfaces conventionnelles.

Les pertes sur les cultures reconnues sinistrées mais qui étaient assurées "récolte" c'est à dire assurées pour le risque GEL ne sont pas indemnisables mais elles DOIVENT être saisies pour le calcul du seuil des 13 %.

Rajouter les cultures éventuellement manquantes dans la partie **«Observations éventuelles»**



Département de Lot-et-Garonne



N° 13951*02

**ATTESTATION D'ASSURANCE DEVANT ÊTRE JOINTE AU CERFA N°13681
POUR L'INDEMNISATION AU TITRE DES CALAMITÉS AGRICOLES**

Campagne agricole : Année |_2_|_0_|_1_|_7_|

Type du sinistre : **Gel sur KIWIS** ; Date du sinistre : |du 19 au 22 et du 27 au 29 avril 2017

Commune principalement concernée par la calamité : _____

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME D'ASSURANCE

Dénomination sociale : _____

Adresse (siège social) : _____

Code postal: |_|_|_|_|_| Commune: _____

Contact local, nom : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; Mél: _____

IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE / ASSURÉ

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom et prénom ou raison sociale : _____

Adresse (siège de l'exploitation) : _____

GARANTIES

Assurance multirisque agricole (ou assurance incendie - tempête)

Numéro du contrat : _____

Biens garantis : Bâtiments exploitation Contenu

Assurance sur les embarcations (cas de l'aquaculture)

Numéro du contrat : _____

Biens garantis :

Assurance mortalité du bétail

Numéro du contrat : _____

Espèces assurées :

-
-
-

Indemnités de sinistre (€) :

-
-
-

Assurance des récoltes contre les risques climatiques

Numéro du contrat Grêle : _____

Numéro du contrat Multirisques climatiques (MRC) : _____

	Cultures sinistrées assurées	Superficies assurées (ha)	Capitaux totaux assurés (€)	Franchise par culture (*)	Indemnités versées (€)
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					

(*) Si le contrat souscrit est un contrat à l'exploitation ou pour un groupe de cultures, veuillez indiquer le montant global de la franchise.

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS DE L'ASSUREUR ET DE L'ASSURÉ

L'assuré, soussigné, atteste être assuré au jour de la calamité: _____

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature de l'assuré :

L'organisme d'assurance atteste que l'assuré mentionné ci-dessus, est assuré au jour de la calamité et que la contribution additionnelle dans le cas où elle existe, a été acquittée ou est exigible.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature de l'assureur :

Code	PRODUCTIONS	Effectif permanents au 19 avril 2017	Effectifs vendus en 2016
	Bovins lait :		
93400	Vache laitière inférieur à 5000 litres		XXXXXXXXXXXXXXXX
93402	Vache laitière inférieur de 5000 l à 6000 l.		XXXXXXXXXXXXXXXX
93404	Vache laitière inférieur de 6000 l. à 7000 l.		XXXXXXXXXXXXXXXX
93402	Vache laitière inférieur de 5000 l à 6000 l.		XXXXXXXXXXXXXXXX
93404	Vache laitière inférieur de 6000 l. à 7000 l.		XXXXXXXXXXXXXXXX
93406	Vache laitière inférieur de 7000 l. à 8000 l.		XXXXXXXXXXXXXXXX
93408	Vache laitière supérieur à 8000 l.		XXXXXXXXXXXXXXXX
91318	Veau vendu à 8 jours		
92306	Génisse laitière de 1 à 2 ans	XXXXXXXXXXXXXXXX	
92202	Génisse laitière de 1 à 2 ans		XXXXXXXXXXXXXXXX
92302	Génisse laitière de plus de 2 ans	XXXXXXXXXXXXXXXX	
92200	Génisse laitière de plus de 2 ans		XXXXXXXXXXXXXXXX
	Bovins viande :		
93500	Vaches nourrices		XXXXXXXXXXXXXXXX
92304	Génisse race à viande de 1 à 2 ans	XXXXXXXXXXXXXXXX	
92202	Génisse race à viande de 1 à 2 ans		XXXXXXXXXXXXXXXX
92300	Génisse race à viande de plus de 2 ans	XXXXXXXXXXXXXXXX	
92200	Génisse race à viande de plus de 2 ans		XXXXXXXXXXXXXXXX
92308	Génisse de 6 mois à 1 an	XXXXXXXXXXXXXXXX	
92204	Génisse de 6 mois à 1 an		XXXXXXXXXXXXXXXX
	Bovins toutes races :		
91300	Bovins mâles de plus de 2 ans		XXXXXXXXXXXXXXXX
91301	Bovins mâles de plus de 2 ans	XXXXXXXXXXXXXXXX	
91202	Bovins mâles de 1 à 2 ans		XXXXXXXXXXXXXXXX
91302	Bovins mâles de 1 à 2 ans	XXXXXXXXXXXXXXXX	
91307	Bovins mâles de 6 mois à 1 an		
91313	Veau sous la mère vendu à 4 mois		
91306	Taureaux		XXXXXXXXXXXXXXXX
	Production ovine :		
91500	Brebis viande		XXXXXXXXXXXXXXXX
91400	Brebis laitière		XXXXXXXXXXXXXXXX
92700	Bélier		XXXXXXXXXXXXXXXX
92702	Agnelles		XXXXXXXXXXXXXXXX
92706	Agneaux engraissement		XXXXXXXXXXXXXXXX
92707	Agneaux engraissement	XXXXXXXXXXXXXXXX	
92704	Agneaux de lait		

Code	PRODUCTIONS	Effectifs permanents au 19 avril 2017	Effectifs vendus en 2016
	Production caprine		
91900	Chèvres laitières lait non transformé		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
91902	Chèvres laitières lait transformé		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
91702	Cheveau de lait		
91704	Chevrettes	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
91700	Boucs		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
	Production Equine :		
92101	Anes, Mulets d'élevage		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
92100	Poneys d'élevage		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
91806	Chevaux lourds engraissement		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
91800	Jument poulinière race lourde		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
91813	Poulains	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
	Production Porcine :		
93000	Truies naisseurs 7 kg (20 porcelets/an)		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
93004	Porcelets pots sevrage 8 -25 kg	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
93002	Truies naisseurs 25 kg (20 porcelets/an)		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
93102	Porcs charcutiers pots sevrage 25 kg	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
93100	Truies naisseurs engraisseurs (20 porcelets/an)		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
93104	Porc charcutier	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
	Production Avicole :		
91600	Cane reproductrice		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
91604	Canards à rôtir	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
91602	Canards prêts à gaver	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
91606	Canards gras	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92600	Oies reproductrices		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
92604	Oies à rôtir	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92602	Oies prêtes à gaver	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92606	Oies grasses	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92002	dindes industrie	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92003	dindes fermières	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
93206	Poules pondeuses		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
93305	Poulets label	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
93307	Poulets standard	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92900	Pintades	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92800	Pigeons couples reproducteurs		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
	Gibiers ,Cuniculture et Apiculture:		
95002	Cailles engraissement	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92418	Faisans de tir	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92423	Perdrix de tir	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92410	Lièvres	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92500	Lapines naisseur engraisseur		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
92504	Lapins	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
91213	Miel / ruche		XXXXXXXXXXXXXXXXXX

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE VOTRE EXPLOITATION

(en cas de pertes de récolte, mettez tout votre assolement 2016/2017 et pas seulement les cultures sinistrées)

CULTURES en PRODUCTION durant l'année 2017									
Codes	Cultures	ha	a	ca	Codes	Cultures	ha	a	ca
Ex3	Avoine de printemps	12	45	09	92741	Framboisier BIO			
91376	Avoine				92880	Grosellier rouge			
91572	Blé tendre d'hiver				92881	Grosellier rouge BIO			
91570	Blé tendre BIO				93060	Kiwi			
92187	Colza sec				93065	Kiwi bio			
92641	Féverole hiver				93720	Nectarine			
92640	Féverole BIO				93721	Nectarine BIO			
93330	Maïs irrigué				93742	Noisetier			
93332	Maïs sec				93740	Noisetier BIO			
93328	Maïs BIO				93766	Noyer intensif type LARA			
93361	Maïs fourrager sec				93769	Noyer traditionnel			
93360	Maïs fourrager irrigué				93770	Noyer BIO			
93340	Maïs doux				94040	Pêcher			
93914	Orge printemps				94721	Pêcher BIO			
93909	Orge BIO				94430	Poirier			
93913	Orge hiver				94444	Poirier BIO			
94494	Pois protéagineux sec				94554	Pommier bouche BIO			
94490	Pois protéagineux BIO				94563	Pommier industrie BIO			
95303	Soja sec				94574	Pommier Gala			
95300	Soja BIO				94558	Pommier golden bouche			
95342	Sorgho irrigué				94560	Pommier granny smith bouche			
95347	Sorgho sec				94571	Pommier pink lady			
95447	Tournesol BIO				94568	Pommier variétés nouvelles			
95444	Tournesol irrigué				94569	Pommier chantecler			
95452	Tournesol sec				94570	Pommier fuji			
95484	Triticale BIO				94803	Pruniers d'ente			
95483	Triticale				94802	Pruniers d'ente BIO			
94700	Prairie naturelle				94780	Pruniers de Table			
94684	Prairie temporaire				94781	Pruniers de Table BIO			
92714	Fourrages annuels				94863	Vigne Raisin de table			
94684	Prairie artificielle				94864	Vigne Raisin de table BIO			
93962	Parcours herbacé				97026	Vigne AOC Blanc			
91010	Abricotier				97051	Vigne AOC Rouge Marmandais			
91011	Abricotier bio				97065	Vigne AOC Duras Rouge			
91013	Abricotier irrigué				96001	Vigne Côtes du Brulhois			
91770	Cerisier				97031	Vigne AOC Buzet rouge			
91777	Cerisier BIO				96083	Vigne vin de pays Blanc			
91831	Châtaignier bouche				96001	Vigne vin de pays Rouge			
91830	Châtaignier BIO				96070	Vigne vin de table Blanc			
92680	Figuier				96074	Vigne vin de table Rouge			
92740	Framboisier								

Codes	Cultures	ha	a	ca	Codes	Cultures	ha	a	ca
91070	Ail				95420	Tomate			
91230	Artichaut				95421	Tomate BIO			
91290	Asperge blanche				95427	Tomate sous abri chaud			
91291	Asperge blanche bio				95424	Tomate industrie			
91296	Aubergine abris				95428	Tomate sous abri froid			
91310	Aubergine plein champ				94083	Pépinière Fruitière			
91311	Aubergine sous abri BIO				94130	Pépinière Ornementale			
91631	Carotte BIO				94151	Pépinière Viticole greffé-soudé			
91690	Céleri branche				94152	Pépinière Viticole raciné			
92030	Chou fleur				94067	Pépinière forestière			
92240	Concombre				91590	Bulbe			
92241	Concombre bio				92842	Glaïeuls			
92320	Courgette				92411	Plantes à massifs			
92321	Courgette BIO				95390	Tabac blond Virginie			
92501	Cultures maraichères plein champ				95387	Tabac blond Burnley			
92926	Haricots verts cueillis mains				95391	Tabac brun			
92928	Haricot vert Industrie				91385	Avoine semence			
92728	Fraisier BIO				98707	Betterave sucrière semence			
92750	Fraises en sol rondes				98711	Blé tendre semence			
92752	Fraises hors sol froid rondes				98713	Carottes hybride			
92754	Fraises hors sols chauffé				98714	Carottes population			
92751	Fraises en sol allongées				98723	Chou hybride semence			
92753	Fraises hors sol froid allongées				98725	Colza semence hybride			
93386	Melon sous abri froid				98732	Dactyle semence			
93384	Melon sous chenille				95205	Fétuque semence			
93823	Oignon				95212	Luzerne semence			
94410	Poireau				98747	Maïs semence			
94411	Poireau BIO				98749	Oignon hybride semence			
94530	Poivron				98750	Oignon population semence			
94531	Poivron BIO				98751	Orge semence hiver			
94620	Pomme de terre				98755	Poireau semence			
94624	Pomme de terre primeur				98754	Poireau semence population			
94621	Pomme de terre primeur bio				98757	Radis hybride semence			
94661	Potimarron bio				98758	Radis population semence			
95083	Salades plein champs				98766	Tournesol semence			
95084	Salades plein champs bio								
95081	Salades sous abri froid								
95087	Salades sous abri froid bio								

PERTES DE RÉCOLTE

Veillez remplir les annexes concernant les déclarations de récolte des cultures ayant subi des dommages :

Annexe 1 : Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité

Annexe 4 : Déclaration des récoltes des cultures soumises à déclaration ayant subi des dommages

PERTES DE FONDS

Veuillez remplir l'annexe relative à la perte de fonds : Annexe b - Plantations pérennes

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif	Pièce jointe
Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Annexes déclaration des pertes de récoltes et /ou des pertes de fonds	Obligatoire en fonction du type de perte	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives attestant des pertes de récolte (*) et / ou des pertes de fonds	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	En cas de changement des coordonnées bancaires connues de la DDT et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du présent formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire »	<input type="checkbox"/>
Attestation(s) d'assurance par compagnie	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Document établissant les droits du demandeur sur les biens sinistrés	Obligatoire	<input type="checkbox"/>

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom) :

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (*):

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;
- en cas de perte de fonds (dégâts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles.

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le ____/____/____

Signature

(*) Veuillez cacher les mentions utiles

SINISTRÉ : _____

DATE DE RÉCEPTION : ____/____/____

